

Immersion : question de pourcentage ?

INTRODUCTION

La question de l'immersion linguistique aura posé son empreinte jusqu'aux derniers jours de l'année 2005.

En effet, trois événements marquants survenus en ce mois de décembre ne peuvent être passés sous silence :

- 1° Le rapport de l'Inspection ;
- 2° Les articles dans « Le Soir » des 19 et 20 décembre ;
- 3° La séance du 20 décembre consacrée à l'immersion par la commission éducation du parlement de la Communauté française de Belgique.

EVENEMENTS

1° Le rapport de l'Inspection

Bien que ledit rapport ne soit pas encore publique, des commentaires ont déjà été rapportés dans la presse.

Retenons simplement les faits suivants :

- 1.1 C'est la première fois, depuis son instauration en 1998, qu'un(e) Ministre demande à ses services d'établir un rapport sur la situation de l'immersion en Communauté française.
- 1.2 Ce n'est qu'un rapport partiel, basé sur un recueil d'entretiens avec les directions. Une seconde phase d'évaluation, consacrée au testing didactique des élèves en immersion, est encore en cours.
- 1.3 Ce qui est relevé dans la conclusion, même si cela en étonne certains, ne nous surprend nullement : « *L'investigation dans les écoles a mis en évidence des situations fort diverses. Le meilleur côtoie le pire dans les implantations en immersion, tant dans l'organisation de celle-ci que dans ses contenus.* »

2° Les articles dans « Le Soir »

2.1 Du 19 au 21 décembre, plusieurs articles ont ravivé le débat autour de l'immersion.

2.2 L'article suscitant sans conteste le plus de réactions est celui du 19 décembre relatant l'intention de Madame la Ministre Arena :

« L'an dernier, Marie Arena (PS), Ministre de l'Education, chargeait l'inspection de faire le point sur l'immersion linguistique. Ce type d'enseignement suppose qu'une partie des cours (calcul, lecture, géo...) est dispensée en flamand, anglais ou allemand. L'inspection a livré son avis. Il est salé. Il signale notamment que le « label immersion » recouvre des pratiques trop diverses. Arena nous signale qu'elle va rédiger un décret pour unifier les choses. Aujourd'hui, est réputée en immersion une école qui donne de 25 à 75 % de ses cours en langue étrangère. Pour Arena, « la fourchette est trop large » et trompe les parents sur la marchandise. Pour elle, l'école en immersion devrait, en début de scolarité, donner 75 % de ses cours en langue-cible pour arriver à 50 % en fin de primaire. Autre projet : permettre aux écoles techniques et professionnelles de pratiquer l'immersion. »

3° Débat du 20 décembre à la commission éducation du parlement de la Communauté française de Belgique

3.1 Exposé de Mme A. COMBLAIN (Ulg)

- Il y a immersion lorsque la partie de l'horaire consacrée à l'autre langue se situe entre 50% et 100%.
- En dessous de la moitié de l'horaire on ne peut pas parler d'immersion.
- L'immersion portera ses fruits si et seulement si elle est précoce, intensive et de longue durée.
- Il y a des précautions à prendre à l'entrée d'enfants en immersion :
 - Il faut une maîtrise suffisante de la langue maternelle (française).
 - Un test logopédique évaluant cette maîtrise durant l'année qui précède l'entrée en immersion est indispensable.
 - L'Ulg propose ce test gratuitement.
- Quelques constats :
 - a) On pense par concept et pas dans une langue donnée.
 - b) Les stratégies de compréhension sont plus développées chez les enfants en immersion.
 - c) Il y a transfert d'une langue à l'autre.
 - d) Aucun programme ou document spécifique à l'immersion n'existe. Tout est basé sur l'expérience personnelle et la transmission par le bouche à oreilles.

3.2 Exposé de Mr BAETENS-BEARDSMORE (ULB-VUB, expert pour le Conseil de l'Europe)

Plutôt que de mélanger enseignement bilingue, éveil aux langues ou immersion, l'on parlera de CLIL (Content Language Integrated Learning) ou EMILE (Enseignement d'une Matière par Intégration d'une Langue Etrangère).

EMILE est une réponse intéressante au souci général de promouvoir l'éducation et pas seulement pour améliorer des compétences linguistiques.

L'Enseignement d'une Matière par Intégration d'une Langue Etrangère a une valeur égale à un enseignement ordinaire de cette matière.

La réussite d'EMILE n'est pas dans le laisser faire (rien), ni dans le vouloir faire (linguistique) mais bien dans le savoir faire (compétences).

EMILE repose sur trois modèles :

- * Modèle minime = 10 à 15% de l'horaire
- * Modèle moyen = 15 à 50% de l'horaire
- * Modèle fort = 50 à 70% de l'horaire

Chaque modèle lié aux finalités poursuivies a sa raison d'être.

Le professeur chargé des activités en immersion ne doit pas être impérativement native speaker. Une maîtrise de la langue sans compétences pédagogiques peut être catastrophique. Il importe surtout que le professeur possède des compétences pédagogiques adaptées et des compétences linguistiques élevées.

Une formation spécifique à l'apprentissage en immersion n'existe qu'en Allemagne et en Autriche.

La Finlande possède une expertise dans l'apprentissage immersif avec des résultats probants.

Ces trois pays méritent assurément que l'on s'inspire de leur expérience.

COMMENTAIRES

Ces faits suscitent quelques commentaires :

- Une fois de plus, le débat adopte une tournure médiatique et politique. Difficile pour les enseignants et les directions de faire entendre leur voix auprès des parents. Or, expliquer clairement, objectivement la réalité vécue au sein de l'école permet d'éviter bien des malentendus.
- Ce qui, aux yeux de certains est l'application légale d'un décret, avec comme corollaire une garantie dans le temps est vu par d'autres comme une expérience d'immersion linguistique dans l'enseignement obligatoire, qui pourrait être passagère.
- Vouloir un seul moule pour l'immersion sur base d'une définition maximaliste est utopique dans notre système scolaire.
- Se focaliser sur le seul aspect quantitatif de l'immersion ne peut conduire qu'à une appréciation incomplète et insuffisante.
- A nouveau, l'on mélange allègrement finalités, objectifs, buts et moyens.

DEFINITIONS DE QUELQUES CONCEPTS

Au-delà des commentaires, un éclaircissement de la situation s'avère donc indispensable.

Nous proposons dès lors de cerner plus précisément quelques concepts clés :

1. immersion
2. bilinguisme
3. finalités, buts et objectifs

1° Immersion

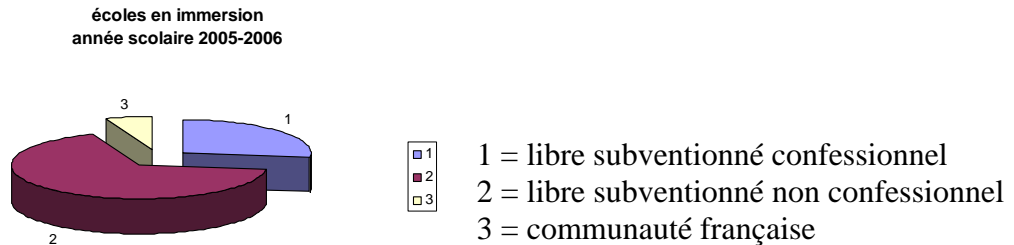
1.1 L'immersion ne peut exister que si l'on accepte le postulat de départ énoncé par Krashen : « *L'apprentissage d'une langue étrangère peut se fonder sur des mécanismes similaires à ceux qui sous-tendent l'acquisition d'une langue maternelle.* »

- 1.2 C'est au Québec, vers la fin des années 60, qu'à l'initiative de quelques parents canadiens anglophones est né le premier programme d'immersion.
A l'origine, ce programme stipulait qu'entre 50% et 100% de l'horaire devaient en être consacrés à l'autre langue.
Depuis, l'immersion se voit affublée d'adjectifs dichotomiques : scolaire ou factuelle, totale ou partielle, précoce ou tardive...
- 1.3 Dans le monde scolaire, sous l'impulsion de la plate-forme européenne des langues et du Conseil de l'Europe, immersion est associé à Content Language Integrated Learning (CLIL en anglais) ou Enseignement d'une Matière par Intégration d'une Langue Etrangère (EMILE en français).
- 1.4 Il y a donc immersion lorsqu'il existe un contact suffisant avec l'autre langue.
Il faut aussi que cette autre langue ne soit pas objet d'étude mais qu'elle serve bien d'outil de communication pour assimiler une matière.
- 1.5 Enfin, comme nous le disons depuis le début, pour définir le plus correctement possible l'immersion en Communauté française de Belgique, il faut impérativement y adjoindre les trois qualificatifs suivants :
- scolaire : le contact avec l'autre langue n'a lieu que durant le temps scolaire ;
 - partielle : seule une partie de l'horaire est donnée dans l'autre langue ;
 - tardive : l'immersion débute au plus tôt en 3^{ième} maternelle.

Plutôt que de parler d'immersion, il faut parler de la mise en œuvre de projets appliquant le décret du 13 juillet 1998 visant l'apprentissage par immersion.
Le respect de cette diversité de projets, à l'intérieur du triple cadre défini par le décret (procédural, quantitatif et qualitatif), nous semble nécessaire pour 6 raisons :

- Etant donné que le projet d'immersion doit être impérativement lié au projet d'établissement, il prendra de facto des formes différentes selon les particularités et spécificités locales.
- Un projet d'immersion ne peut s'observer qu'au regard du but poursuivi.
(voir plus loin dans cet article le point 3 consacré aux finalités, buts et objectifs).
- Dans sa définition même, l'EMILE accepte un modèle minime, moyen ou fort (comme le rappelait Mr Baetens-Beardsmore dans son exposé).
- En vertu des lois linguistiques de 1963 (la loi prime sur le décret), les élèves fréquentant une école francophone de la Communauté française de Belgique sont tenus d'obtenir leur CEB dans la langue de l'enseignement, le français. Cela justifie pleinement l'horaire dégressif d'activités dans l'autre langue.
- L'organisation pratique et la gestion des ressources humaines appellent un minimum de bon sens. Deux exemples chiffrés :
 - 1) avec un demi horaire dans l'autre langue tout au long de la scolarité, la moitié du corps professoral sera, à terme, de l'autre régime linguistique.

- 2) avec 75% de charge horaire, un enseignant peut difficilement compléter son emploi du temps ;
 - 3) avec 50% la situation est compliquée car la moitié de la charge est de 14 périodes et un mi-temps enseignement est de 12 périodes (en primaire) ;
 - 4) avec 25% aussi bien l'établissement que l'enseignant peuvent tirer parti de la panoplie des diverses possibilités offertes.
- Un resserrement de la fourchette horaire ne ferait qu'accentuer la disproportion existant déjà entre écoles de différents réseaux.



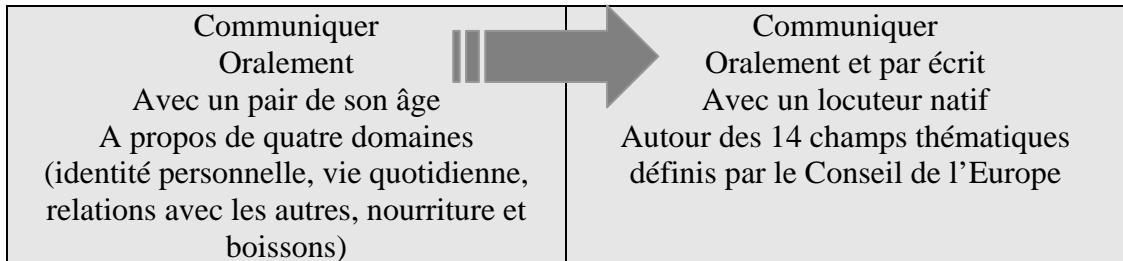
2° Bilinguisme

- 2.1 Action d'élaborer et de structurer sa pensée afin de s'exprimer naturellement et spontanément dans la même langue avec un débit et une prononciation identiques à celle d'un locuteur natif.
- 2.2 Dès lors, si nous acceptons cette assertion scientifique, nous devons constater que le bilingue ne court pas les rues. Nous pourrions le comparer à un sportif de haut niveau au top de sa forme grâce à un entraînement régulier et intense. Il s'agit donc de quelqu'un sortant de l'ordinaire. Sitôt qu'il relâche son entraînement, que sa forme diminue, il n'atteint plus le niveau escompté.
- 2.3 Entendons nous bien, si ce haut degré de bilinguisme est rare, il n'en demeure pas moins qu'une grande majorité des gens peuplant notre terre sont des « presque » bilingues. Ce serait plutôt l'unilingue francophone qui ferait figure d'exception.
- 2.4 Le cerveau humain est tout à fait à même de gérer plusieurs codes linguistiques.
- 2.5 Ce que nous voulons mettre en évidence ici c'est que devenir bilingue relève d'un projet personnel.
- 2.6 La finalité de l'école, quelle qu'elle soit, ne pourra jamais être de rendre tous les élèves bilingues.

3° Finalités, buts et objectifs

- Finalité (de l'ordre du social).
On parlera de finalité lorsqu'on évoquera la relation entre l'école et la société. Dans le domaine qui nous préoccupe, ceci nous renvoie donc à l'article 6 du décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre du 21/07/1997 (décret missions).

- Buts (pour un « programme » donné).
Une information claire, nette, précise quant aux buts poursuivis par l'enseignement/apprentissage des langues modernes à l'école fondamentale s'impose. D'autant que les parents ont bien souvent des exigences démesurées face à l'apprentissage d'une langue étrangère.
Le but à atteindre se situera donc sur une échelle entre le minimum défini par les socles de compétences et un maximum se rapprochant au plus près du bilinguisme. C'est-à-dire entre



Pour définir sur cette échelle l'emplacement du but poursuivi par son projet d'apprentissage d'une autre langue, l'école devra soit :

- déterminer le but poursuivi et trouver les moyens pour l'atteindre ;
- analyser les moyens disponibles et fixer le but en conséquence.

- Objectifs (en termes de compétences de l'apprenant).
Conformément au PIASC, les objectifs peuvent se décliner ainsi :

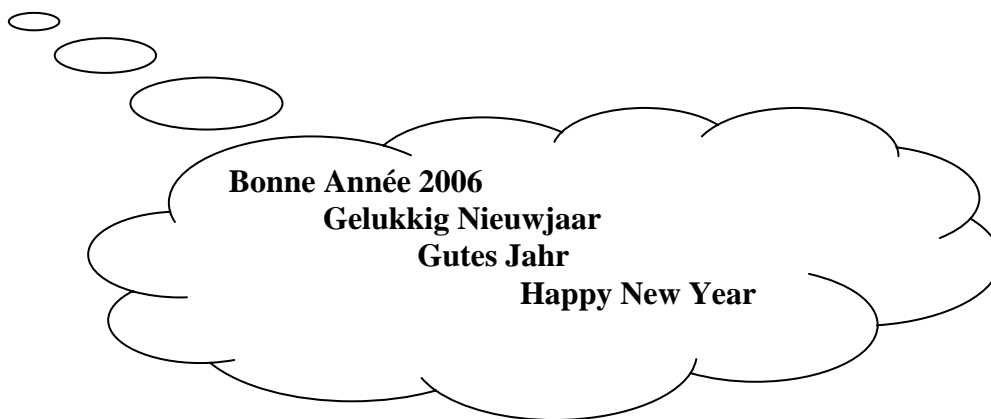
↻ Savoir écouter	être attentif au contenu des messages oraux et audiovisuels pour écouter, s'informer, comprendre les autres, découvrir une autre culture.
↻ Savoir parler	s'exprimer pour se faire comprendre, échanger, clarifier sa pensée.
↻ Savoir lire	recourir à des formes de messages écrits pour lire, s'informer, comprendre les autres.
↻ Savoir écrire	être capable de retranscrire correctement des mots ou de courtes expressions pour (se) lire, (s') informer, comprendre les autres.

CONCLUSION

- L'immersion est une piste parmi d'autres, mais une piste qui a sa place et qui mérite d'être investiguée plus avant.
- L'immersion n'est pas un effet de mode :
D'autres pays ont acquis une expertise dans le domaine depuis de nombreuses années.
En Communauté française l'immersion a été précédée de dix années d'expérimentation d'apprentissage précoce.
Les parents, mais aussi le monde économique, sont particulièrement préoccupés aujourd'hui par la maîtrise des langues étrangères.

- Une immersion bien pensée, mise en place avec des moyens suffisants et régulièrement évaluée se justifie pleinement et pas seulement pour son aspect linguistique.
- L'immersion a besoin chez nous, en Communauté française, de projets structurés, élaborés pédagogiquement, menés méthodiquement et évalués objectivement.
- Cette évaluation scientifique et rigoureuse ne peut être réduite à une question de pourcentage.

En ce début d'année nouvelle, je m'en voudrais de terminer cet article sans vous souhaiter à tous



W. DE GRIEVE,
Collaborateur langues modernes
Service de Productions pédagogiques
Le 12 janvier 2006